

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Dossier de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SOLIERS

Par délibération en date du 29 janvier 2026, le Conseil Communautaire a défini les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Soliers.

Le dossier est mis à la disposition du public du lundi 30 mars (9h00) au jeudi 30 avril 2026 inclus (16h30)

- **Au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer**

16 rue Rosa Parks – 14 000 CAEN,

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

- **En mairie de Soliers**

8 rue des écoles – 14540 SOLIERS,

Lundi : 08h30 – 12h00 / 15h00 – 17h15

Mardi : 15h00 – 17h15

Mercredi : 08h30 – 12h00 (Fermée pendant les vacances scolaires)

Jeudi : 08h30 – 12h00 / 15h00 – 17h15

Vendredi : 08h30 – 12h00 / 15h00 – 17h15

Samedi : 10h00 – 12h00 (Fermée pendant les vacances scolaires)

- **Sur les sites internet de la Communauté Urbaine Caen la mer**
(<https://caenlamer.fr/concertations-en-cours>) et de la commune de Soliers
(<https://www.soliers.fr/>)

Chacun pourra consigner d'éventuelles observations : sur les registres ouverts dans les locaux de la Communauté Urbaine, de la mairie de Soliers ou par courrier en commune de Soliers (adresse ci-dessus).

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan au Conseil Communautaire qui en délibèrera et approuvera le projet de modification simplifiée n°4 éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.